

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE VINGT-DEUX FEVRIER À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS

Excusés ayant donné procuration :

M. Christophe CURIE à Mme Morgane ANDRE-BERNAVON
M. Jacques VIGNAL à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Alexandre SENERS

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	16	19

DATE DE LA CONVOCATION

16/02/2024

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

16/02/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**N° 2024-008 : CONVENTION D'ADHESION SERVICE COMMUN CCPG :
COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes du Pont du Gard par délibération du 14 juin 2021 a créé un service commun en matière de commande publique et affaires juridiques dont l'entrée en vigueur s'est effectué le 1^{er} juillet 2021.

L'objectif de ce service est :

- D'apporter un appui juridique aux communes pour garantir la sécurité des actes à risque contentieux.
- De développer la rationalisation de l'achat public et le développement des groupements de commande.
- La rédaction des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence.

Il est proposé à l'assemblée d'adhérer à ce service pour un coût de 0.75 € par habitant et par an (*nombre d'habitants INSEE, soit la population totale, figurant au dernier recensement connu au 1^{er} janvier de l'exercice de chaque commune adhérente au service*).

Où cet exposé le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

ACCEPTÉ l'adhésion au service commun en matière de commande publique et affaires juridiques, proposé par la communauté de communes du Pont du Gard,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer la convention définissant l'objet et les modalités de fonctionnement avec la communauté de communes du Pont du Gard.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

